

La Constitution

nos droits de participer à l'activité politique de tous les niveaux de gouvernement.»

Les questions environnementales doivent aussi figurer dans les propositions finales.

D'autres questions ont été abordées, mais je voudrais attirer votre attention sur la réforme des institutions. Les Canadiens réclament un processus politique qui soit responsable et réceptif. Le consensus qui se dégage dans tous les groupes est que, à la Chambre des communes, la discipline imposée par les partis doit être assouplie, que les députés élus doivent exprimer plus librement les vœux de leurs électeurs, que les votes libres doivent être encouragés et que les députés doivent participer à l'étude des projets de loi dès le début, avant le dépôt, et contribuer à leur élaboration. Il doit y avoir un mécanisme ou des lignes directrices pour préciser quels sont les projets considérés comme des mesures de confiance. Tous les députés doivent rehausser la qualité des débats et faire des Communes une institution d'une plus grande crédibilité. Les députés doivent réprimer les écarts de langage et apprendre à reconnaître les propositions positives pour faire ce qu'il y a de mieux pour le Canada.

En matière de logement, la Midnapore Co-op Housing Association a souligné le grand et pressant besoin que tous les contrats relatifs au logement et à des hypothèques au Canada soient honorés si le logement devenait une compétence provinciale.

Il y a consensus pour que le droit à la propriété soit garanti dans la Constitution. Ce droit est un élément essentiel de la liberté.

La plupart de mes électeurs estiment que la Constitution ne doit contenir aucune disposition sur la nomination des juges à la Cour suprême du Canada. La Constitution, pour reprendre leurs propos, a pour rôle de fixer des paramètres rigides et des lignes directrices que le gouvernement doit respecter dans l'exercice des fonctions qui lui sont confiées. Par conséquent, la Constitution n'est pas une loi du gouvernement, mais plutôt une loi imposée au gouvernement par le peuple, qui paie ses représentants pour le servir en administrant les affaires du pays.

On peut conclure que la grande question est celle de l'unité du Canada. Lors d'une réunion, il a été proposé de laisser le Québec tenir son référendum, après quoi le Canada pourrait discuter de la Constitution. Le projet de loi 178 du Québec est inacceptable. La notion de société distincte, si elle est admise, doit être précisée par l'ajout d'une phrase disant que distinct veut dire différent et non pas supérieur. Toutes les provinces sont égales et doivent être traitées équitablement. Il n'y a pas de citoyens de second rang. Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest sont importants et, lorsqu'ils deviendront des provinces, la formule de modification par sept provinces sur dix

représentant 50 p. 100 de la population devra être changée. Nous sommes tous Canadiens. Pas de citoyenneté à rallonge. Pas de multiculturalisme.

• (1910)

Une union économique forte est nécessaire au maintien de notre niveau de vie. Toute modification à la clause du marché commun, article 121, doit être favorable à tous, sans rapporter d'avantages économiques spécifiques à une province particulière.

Je tiens à remercier tous les électeurs de Calgary-Sud-Ouest qui ont participé à cette étude et ont mûrement réfléchi à la question. J'ai tenté de me faire l'interprète de leurs opinions ce soir. J'ai essayé de dégager un consensus dans l'ensemble de ces opinions pour ne pas dépasser mon temps de parole. Je respecte l'orientation, les préoccupations et le point de vue de chaque personne.

Je vais conclure par une citation: «Les autorités fédérales devraient être conscientes de la nécessité de rapprocher des gens le gouvernement et la prestation des services tout en maintenant un service efficace et efficace pour tous.»

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour présenter le rapport du comité constitutionnel qui s'est réuni, au cours du mois de janvier, dans la circonscription de Haldimand—Norfolk que je représente.

J'estime qu'il s'agit là d'un processus très important et riche en enseignements. Ça a été pour moi l'occasion de mieux connaître les vues de mes électeurs sur la question. Or, je sais que leurs opinions sont partagées par le reste du Canada.

La circonscription de Haldimand—Norfolk est unique en son genre en ce qu'elle représente des intérêts très diversifiés. C'est une collectivité agricole ayant une petite base manufacturière et industrielle. Les gens sont venus des quatre coins du monde pour y cultiver les riches terres de la région. Dans les réserves des Six-Nations et de New Credit vit également une importante population d'autochtones.

Bref, ma circonscription offre une diversité culturelle et linguistique telle qu'elle pourrait servir d'exemple de la tolérance et de la compréhension qu'il a fallu pour unir et consolider ce pays.

Permettez-moi d'abord de dire à la Chambre combien j'ai été impressionné par l'intérêt manifesté par le groupe de Canadiens de ma circonscription, notamment Mary Edmonds, Hilda Howes, Zelda Stadder et Flora Chute, qui a assuré la tenue des deux réunions à Simcoe. Plus tôt dans la journée, M^{me} Edmond et M^{me} Howes ont comparu devant le Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada.